SERVIMO

LE PARTENAIRE MAINTENANCE DE VOTRE PATRIMOINE IMMOBILIER

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

FACTURE N° 6070098

N/REF : 26/06/2026 8H13 C:000032 I:32536
V/REF : 1069647
V/Email reçu le Vendredi 26/06/2026 a 8H13

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 2808
IMMEUBLE : RUE CENTRALE
31 RUE DES MERLES
01370 ST ETIENNE DU BOIS

Feillens, le 06 Juillet 2026

Référence Marché: M_230709001-1
LOCALISATION : 31 IMPASSE DES MERLES - ST ETIENNE DU BOIS - MME THEVENOT - 0604520667 - LOGT 1012 - ETG 1
MOTIF : INTERVENIR POUR DEBLOQUER UN STORE VELUX
MS00001 / MS00005
Donneur d'ordre : Mme L. TAVEL

==========

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 3 JUILLET 2026 A 15H30
DEBLOCAGE IMPOSSIBLE PREVOIR REMPLACEMENT DU STORE DE VELUX

OBSERVATIONS : DEVIS SUIT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

==========

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	42,17	42,17

SERVIMO

LE PARTENAIRE MAINTENANCE DE VOTRE PATRIMOINE IMMOBILIER

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

FACTURE N° 6070098

TOTAL H.T.	42,17
T.V.A. a 10,00%	4,21
TOTAL T.T.C. .....En EURO _____	**46,38**

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre reglement au 31 Aout 2026
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

SEMCODA
AGENCE DE BOURG EN BRESSE
28, rue de la Grenouillère
CS 81050
01010 BOURG EN BRESSE CEDEX
Tel:04.74.22.83.27

Bon de Commande

N° : 1069647 du 25/06/2026

Pr.

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif [X] Individuel [ ]

- 2 ans [ ] Non Conventionné [ ]

Fournitures seules [ ]

Travaux dits urgents [ ] Si coché, reporter la mention "Travaux Urgents" sur la facture

Exemplaire à joindre à la facture dont le libellé sera conforme aux instructions figurant au bas de page

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497
Téléphone : 03.85.20.30.60
Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

MME THEVENOT Lolita Céline Aur
31 Impasse des Merles
01370 ST ETIENNE DU BOIS

Téléphone : 06.04.52.06.67
02808-00001-00001-00012 H / Type 3 B / 01 Etage : 01
Date entrée: 22/09/2024

Référence de la Demande

N°: 901 826 du 27/04/2026

THCMEEPP Tvx hors contra Menuiseries ext Partie privat.

01-EE-2211-ENT-61513100
Marché : M - 230709001-1

Délai

Date limite exécution : 10/07/2026

Observations

urgent

Prestation à réaliser		Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001	Forfait déplacement	1,00	41,36	41,36	4,14	45,50
MS00005	DEBLOCAGE REGLAGE STORE VELUX	1,00	100,00	100,00	10,00	110,00

Total H.T.	**141,36**
Total TVA	**14,14**
Total TTC	155,50

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par TAVEL Léa le 25/06/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence
Romuald RICHONNIER

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE

S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement

☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) . . . . . .

Les travaux sont réalisés dans :

☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de . . . . . millièmes de l'immeuble

☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **31 Impasse des Merles 01370 ST ETIENNE DU BOIS**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)

☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés

☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l' ouvrage ☐ Huisseries extérieures

☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques

☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %

☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE** le **26/06/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1069647